

Communiqué de presse, 14 juin 2024

Assemblée des membres Minergie 2024 - Adaptation des statuts et cotisations des membres différenciées

Bâle, le 13 juin 2024 - Après tous les changements opérés en 2023, l'association Minergie a adapté ses statuts lors de son assemblée des membres de jeudi. Les cotisations des membres sont désormais différenciées afin d'assurer la stabilité et la croissance à long terme de l'association.

Minergie met la barre haut pour la protection du climat et l'efficacité énergétique, tout en assurant un confort élevé aux résident-e-s et une rentabilité aux maîtres d'ouvrage. La part de marché de Minergie dans les nouvelles constructions doit être maintenue, au contraire de la rénovation où l'objectif est de l'augmenter. Pour cela, une interaction parfaite avec les pouvoirs publics et les partenaires spécialistes, ainsi qu'une communication et une promotion de qualité des standards, sont nécessaires.

Les membres présents à la 26^e assemblée des membres ont voté pour la première fois depuis 2017 une adaptation des statuts de l'association. Les principaux changements concernent notamment le caractère non lucratif de l'association, les règles pour les membres étrangers et l'ancrage, dans les statuts, de la présidence de l'association par un conseiller d'État. Parallèlement, les cotisations des membres sont désormais différenciées : les petites entreprises et les communes ne paient plus que la moitié des cotisations, pour les très grandes entreprises, le montant a été augmenté de 1000 francs par an. Après une discussion animée et une proposition d'amendement, les membres ont approuvé à l'unanimité les adaptations des statuts. Grâce à l'adoption de la proposition d'amendement, la gestion de la marque MINERGIE® pour la Principauté du Liechtenstein est désormais fixée dans les statuts, comme pour les cantons.

L'assemblée des membres avait débuté par un mot de bienvenue de Kaspar Sutter, conseiller d'État du canton de Bâle-Ville, adressé aux personnes présentes à l'hôtel de ville de Bâle, suivi de son ouverture officielle par Fabian Peter, président de l'association Minergie.

Rétrospective de l'année 2023

L'année 2023 a été une année importante pour l'association Minergie, qui a une nouvelle fois démontré son rôle de pionnier en matière de politique énergétique et climatique dans le domaine du bâtiment. Des progrès décisifs ont été réalisés depuis la dernière grande adaptation des standards en 2017, qui a rendu obligatoires l'autoproduction d'électricité et le monitoring énergétique et a transformé l'indice Minergie en un indice de performance énergétique global analogue à celui calculé pour l'efficacité énergétique globale dans le CECB.

Un renforcement de la limite de l'indice Minergie garantit que la surface du toit exploitable sera à l'avenir entièrement utilisée pour l'autoproduction d'électricité. Parallèlement, des valeurs limites ont été introduites pour les émissions grises, afin d'ouvrir la voie au zéro émission net. Le justificatif pour la protection thermique estivale doit désormais être fourni sur la base de données climatiques projetées par MétéoSuisse pour les prochaines décennies.

« Il y a actuellement beaucoup de dynamisme. Le développement des énergies renouvelables bat son plein, mais en même temps, le climat se réchauffe plus vite que prévu », résume le président de l'association Minergie et président du gouvernement lucernois Fabian Peter. « Minergie apporte une contribution essentielle pour que le secteur de la construction puisse atteindre ses objectifs climatiques. En effet, un mode de construction énergétiquement efficace et respectueux du climat

garantit que les bâtiments certifiés pourront encore répondre aux exigences de confort dans 20 ans », poursuit Fabian Peter.

Élections

Aucune démission du comité directeur n'a été enregistrée. Roland Graf a été réélu à l'unanimité pour un nouveau mandat. Tous les membres du comité directeur ont été chaleureusement remerciés pour leur volonté d'assumer des responsabilités pour Minergie.

Une clôture en beauté

La manifestation s'est terminée vers 16 h 30, après des visites guidées de deux bâtiments remarquables de Bâle : le nouveau bâtiment de l'Office de l'environnement et de l'énergie, un exemple très innovant de construction énergétiquement efficace avec son impressionnante installation photovoltaïque intégrée à la façade, et l'Hôtel de Ville historique de Bâle qui compte parmi les trésors architecturaux de la ville. Les participant-e-s ont profité de l'apéritif servi sous les arcades de l'hôtel de ville pour poursuivre leurs échanges et nouer de nouveaux contacts.

Minergie est le label suisse pour le confort, l'efficacité énergétique et la protection du climat – aussi bien pour les nouvelles constructions que pour les projets de rénovation. Une enveloppe du bâtiment de haute qualité, un renouvellement d'air automatique ainsi que des exigences en matière de protection thermique estivale jouent un rôle important. Les bâtiments Minergie se distinguent en outre par une utilisation systématique d'énergies renouvelables et une exploitation du potentiel de l'énergie solaire. Ils n'émettent pas de CO₂ en phase d'exploitation et minimisent les émissions de gaz à effet de serre lors de leur construction. En outre, ils disposent d'un monitoring énergétique qui peut être assuré avec le module Monitoring+.

Les trois labels bien connus que sont Minergie, Minergie-P et Minergie-A peuvent être combinés avec le complément ECO. Le nouveau label Minergie-Quartier, lui, se base sur un mix de bâtiments existants et de nouvelles constructions et fixe des règles pour la transformation d'un quartier. Minergie garantit ainsi une assurance qualité dans les phases de planification, de construction et d'exploitation.

Contact Minergie : Vincent Luyet, association Minergie, Pratifori 24C, 1950 Sion, 027 205 70 17, vincent.luyet@minergie.ch

Documents complémentaires :

[Statuts](#)

Rapport de gestion :

<https://rapport-activites2023.minergie.ch>